

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

## Numéro 99 publié le 25 novembre 2020



### Table des matières

Décision (	émanant de l'administration générale (AG)
•	Décision n°2020 – 55 AG du 23 novembre 2020 portant constitution du bureau de vote du collège n° 6 pour l'élection au conseil d'administration4
Décisions	émanant de la direction générale des services (DGS)
•	Décision n°2020 – 7 DGS du 23 novembre 2020 portant remplacement d'un représentant du personnel CGT-FERC SUP au sein du comité technique du Conservatoire national des arts et métiers
•	Décision n°2020 – 8 DGS du 23 novembre 2020 portant remplacement d'un représentant du personnel SGEN-CFDT au sein du comité technique du Conservatoire national des arts et métiers

Décision émanant de l'administration générale (AG)



#### DECISION N°2020 - 55 AG

#### portant constitution du bureau de vote du collège n° 6 pour l'élection au conseil d'administration

#### L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D.719-1 à D.719-40,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n°2020-36 AG du 9 septembre 2020 portant calendrier des opérations électorales relatives à l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration au titre de l'année 2020,

#### DECIDE:

Article 1<sup>er</sup> – Il est institué un bureau de vote pour l'élection au conseil d'administration du représentant des élèves relevant du collège n°6, qui se dérouleront le 26 novembre 2020 et, le cas échéant, le 10 décembre 2020.

Article 2 – Sont nommé.e.s membres du bureau de vote pour le collège n°6 – conseil d'administration :

#### Présidente :

- Scrutin du 26 novembre 2020 : Madame Valia MORGENBESSER
- Scrutin du 10 décembre 2020 : Madame Valia MORGENBESSER

#### Assesseur.e.s:

- Madame Kyra CONSTANTINOFF
- Monsieur Frej MTIR
- Madame Ludmilla QUIONQUION (suppléante)

Article 3 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 23 novembre 2020

L'Administrateur général

Olivier FARON

Décisions émanant de la direction générale des services
(DGS)



#### DECISION N°2020 - 7 DGS

portant remplacement d'un représentant du personnel suppléant CGT-FERC SUP au sein du comité technique du Conservatoire national des arts et métiers

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

VU le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers :

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et, notamment, ses articles 16, 17 et 18;
VU la déclaration de candidature de liste présentée par la CGT FERC-SUP en vue des élections des représentants des personnels au comité technique du Cnam du 6 décembre 2018.

VU la décision n° 2018-09 DGS portant désignation des représentants du personnel au comité technique du Cnam :

VU le courriel du Syndicat CGT du Cnam du 19 novembre 2020,

#### DECIDE:

#### Article 1er:

Monsieur Mohammed JELFA, candidat non élu sur la liste CGT-FERC SUP, est désigné en qualité de représentant du personnel suppléant de Monsieur SUSINI, au sein du comité technique d'établissement, pour la durée du mandat restant à courir, en remplacement de Madame Karine ALEXANDRIAN, suppléante démissionnaire.

#### Article 2:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 23 novembre 2020

administrateur général

Ollvier FARON

Diffusion:

Monsieur Mohammed JELFA
Monsieur le Directeur général des services
Madame la Directrice des ressources humaines
Madame Christel POHER
Monsieur Fabrice MONTEMBAULT – CGT FERC-SUP



#### DECISION N°2020 - 8 DGS

portant remplacement de représentants du personnel titulaire et suppléant SGEN-CFDT au sein du comité technique du Conservatoire national des arts et métiers

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

VU le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers :

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et, notamment, ses articles 16, 17 et 18;
VU la déclaration de candidature de liste présentée par l'organisation syndicale SGEN-CFDT en vue des élections des représentants des personnels au comité technique du Cnam du 6 décembre 2018.

VU la décision n° 2018-09 DGS portant désignation des représentants du personnel au comité technique du Cnam ;

VU le courriel du Syndicat SGEN-CFDT du Cnam du 23 novembre 2020,

#### DECIDE:

#### Article 1er:

Monsieur François DELASTRE, candidat suppléant élu sur la liste SGEN-CFDT, est désigné en qualité de représentant du personnel titulaire au sein du comité technique d'établissement, en remplacement de Monsieur David DEPREZ, empêché d'exercer ses fonctions, pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 2:

Monsieur Sidali ZEGAI, candidat non élu sur la liste SGEN-CFDT, est désigné en qualité de représentant du personnel suppléant au sein du comité technique d'établissement, en remplacement de Monsieur François DELASTRE, pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 23 novembre 2020

administrateur général

Olivier FARON

Diffusion : Monsieur François DELASTRE Monsieur Sidali ZEGAI Monsieur le Directeur général des services Madame la Directrice des ressources humaines Monsieur Jean-SAFARIAN – SGEN-CFDT